



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022_105

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le vingt six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

13 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

2 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : modification de tarifs (studio, filet de bois et sacs de granulés de bois)

Compte tenu de l'augmentation des coûts des énergies et combustibles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE et VOTE les tarifs suivants (TTC) :

- ⇒ Loyer studio accueil.....375 €/mois
- ⇒ Sac de 15 kg de granulés de bois (gîte Villard) 10 €
- ⇒ Filet de 25 dm3 de bois (cheminées VDG)..... 10 €

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX